



HAUTS - DE - SEINE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

<u>OBJET</u>: Adhésion à la Fédération française de Cyclotourisme en liaison avec le label « Territoire vélo »

Séance du 20 décembre 2018 Convocation du 14 décembre 2018 Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-huit, le vingt décembre à 19 h 42, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le quatorze décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents:

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Jean-Pierre Riotton, Thierry Legros, Mme Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, M. Thibault Hennion, Mmes Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés:

M. Francis Brunelle par Mme Chantal Brault,
Mme Isabelle Drancy par Mme Sylvie Bléry-Touchet,
M. Philippe Tastes par M. Patrice Pattée,
M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,
Mme Claire Vigneron par M. Jean-Pierre Riotton,
Mme Liza Magri par M. Jean-Philippe Allardi,
M. Othmane Khaoua par Mme Pauline Schmidt,
Mme Catherine Lequeux par Mme Roselyne Holuigue-Lerouge,
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier

Etait absent:

M. Timothé Lefebvre

Secrétaire de séance :

Mme Pauline Schmidt

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 décembre 2018

<u>OBJET</u>: Adhésion à la Fédération française de Cyclotourisme en liaison avec le label « Territoire vélo »

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2010-788 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II) du 12 juillet 2010,

Vu sa délibération du 29 juin 2006 adoptant la contribution de la Ville à l'élaboration du schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) et affirmant, dans ce cadre la primauté de la question énergétique,

Considérant l'opportunité de conforter l'attractivité du territoire scéen pour les pratiquants du cyclotourisme,

Considérant l'intérêt du dispositif « Territoire vélo »,

Après en avoir délibéré, à la majorité ((3 votes contre M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)

DECIDE l'adhésion de la Ville à la Fédération française de Cyclotourisme.

PRECISE que le montant de la cotisation correspondante sera imputé sur les crédits inscrits aux budgets des exercices concernés.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

